

Rennes, le 08 novembre 2021

**Comité Départemental de Tourisme Equestre**  
Maison Départementale des Sports - Equitation  
13 bis av. de Cucillé 35 065 Rennes cedex  
☎ 02 99 85 54 18 - [cdte35@orange.fr](mailto:cdte35@orange.fr)

A Madame, Monsieur le Dirigeant

**Objet : convocation à l'Assemblée générale ordinaire du CDTE 35**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée générale ordinaire du **Comité Départemental d'Equitation d'Ille-et-Vilaine** qui aura lieu le jeudi 16 décembre 2021 à **19 heures** à la Maison **des Sports de Rennes (salle 5) située 13 bis avenue de cucillé à Rennes**, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Point n°1 : Rapport moral et quitus 2021
- Point n°2 : Rapports financiers et quitus 2021
- Point n°3 : Budget prévisionnel 2022
- Point n°4 : Questions diverses

**Seuls les 3 premiers points de l'ordre du jour sont soumis au vote.**

Les membres actifs du Comité Départemental d'Equitation au 31 août 2021 pourront voter exclusivement par correspondance avant le 15 décembre 2021.

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article X.B des statuts).

L'ensemble des documents sont disponibles sur le site internet [cde35.ffe.com](http://cde35.ffe.com)

Si le quorum n'est pas atteint lors de la première Assemblée, le vote par correspondance reprendra jusqu'au lundi 20 décembre 2021.

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une seconde assemblée réunie sans condition de quorum le mardi 21 décembre à 12 heures à la Maison des sports de Rennes.

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la seconde Assemblée générale.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Président  
Pascal Verdier

